



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de
la Prévention des Risques

Le secrétariat

COMMISSION INTER-FILIERES

DE RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS

DU JEUDI 11 JUIN 2026

RELEVÉ DE DECISIONS

Ordre du jour

- 1. Avis sur la demande d'agrément de la société EURO POOL SYSTEM France pour un système individuel relevant de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels*
- 2. Avis sur la demande d'agrément de la société L.P.R. – LA PALETTE ROUGE pour un système individuel relevant de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels*
- 3. Avis sur la demande d'agrément de la société INTERNATIONAL PALLET POOL BV pour un système individuel relevant de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels*
- 4. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux contenants d'huiles relevant de la filière à responsabilité élargie du producteur des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles et modifiant le cahier des charges des éco-organismes de cette filière*

1) Avis sur la demande d'agrément de la société EURO POOL SYSTEM France pour un système individuel relevant de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Après que les représentants de la société EURO POOL SYSTEM France ont présenté, à l'aide d'un Powerpoint, leur demande d'agrément et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous (*vote à bulletin secret*).

Avis sur la demande d'agrément de la société EURO POOL SYSTEM France pour un système individuel relevant de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Avis favorable à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

2) Avis sur la demande d'agrément de la société L.P.R. – LA PALETTE ROUGE pour un système individuel relevant de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Après que les représentants de la société L.P.R. – LA PALETTE ROUGE ont présenté, à l'aide d'un Powerpoint, leur demande d'agrément et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous (*vote à bulletin secret*).

Avis sur la demande d'agrément de la société L.P.R. – LA PALETTE ROUGE pour un système individuel relevant de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Avis favorable à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

3) Avis sur la demande d'agrément de la société INTERNATIONAL PALLET POOL BV pour un système individuel relevant de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Après que les représentants de la société INTERNATIONAL PALLET POOL BV ont présenté, à l'aide d'un Powerpoint, leur demande d'agrément et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous (*vote à bulletin secret*).

Avis sur la demande d'agrément de la société INTERNATIONAL PALLET POOL BV pour un système individuel relevant de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Avis favorable à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

4) Avis sur le projet d'arrêté relatif aux contenants d'huiles relevant de la filière à responsabilité élargie du producteur des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles et modifiant le cahier des charges des éco-organismes de cette filière

Les représentants de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) ont présenté les principales dispositions du projet d'arrêté relatif aux contenants d'huiles

relevant de la filière à REP des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles et modifiant le cahier des charges des éco-organismes de la filière. A la suite des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous.

Avis sur le projet d'arrêté relatif aux contenants d'huiles relevant de la filière à responsabilité élargie du producteur des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles et modifiant le cahier des charges des éco-organismes de cette filière

Avis favorable

- Pour : 13 (1 Président, 2 MEDEF, 2 AMF, 1 ADCF, 1 ADF, 1 ARF, 1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL, 1 DGOM)
- Contre : 4 (1 CME, 1 FEDERREC, 1 ALLIANCE RECYCLAGE, 1 FEI)
- Abstentions : 7 (2 CPME, 1 AFEP, 1 ZWF, 1 AMIS DE LA TERRE, 1 FNE, 1 RCUBE)

Explication du vote du MEDEF

Les membres représentant le MEDEF ont indiqué par courriel que leur vote était conditionné à la prise en compte des observations exprimées en réunion suivantes : les délais de mise en œuvre, le principe de réciprocité des compensations financières entre les éco-organismes agréés des filières REP concernées, les expérimentations relatives aux possibilités de reprise des huiles usagées provenant des ménages conjointement avec leurs contenants dont l'une d'entre elles a déjà été réalisée par l'éco-organisme agréé de la filière REP des huiles.

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES* A LA REUNION

** Les membres nommés dont le nom est suivi par un astérisque étaient représentés par un suppléant ou ont donné leur pouvoir à un autre membre du même collège, pour tout ou partie de la réunion.*

Président

M. VERNIER

1°-Collège des producteurs des catégories de produits soumis à REP

Mme D'ENFERT (MEDEF)*, représentée par Mme DURLESTEANU (suppléante)

M. JOGUET (MEDEF)

Mme WEDRYCHOWSKA (CPME)

Mme LECHEVREL-CHATEAU (CPME)

Mme KETTERER (AFEP)

2°-Collège des collectivités territoriales

Mme FRANCOIS (AMF)

M. GUINAUDIE (AMF) *, représentée par Mme FRANCOIS (titulaire)

Mme BEGORRE-MAIRE (ADCF) *, représenté par M. BUF (titulaire)

M. JOURDAIN (ADF)

M. BUF (ARF)

3°-Collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L.141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

M. JUGANT (FNE)

M. FAURE (ZWF) *, représentée par Mme DEBRABANDERE (suppléante)

M. CONDAMINE (AMIS DE LA TERRE)*, représentée par Mme DEBRABANDERE (suppléante)

4°-Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, y compris de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire

Mme WEBER (CME)*, représenté par M. de TARRAGON pour les points 2 et 4 de l'ordre du jour

M. EXCOFFIER (FEDERREC)*, représenté par M. BURNAND (suppléant)

M. BORDAT (ALLIANCE RECYCLAGE)*, représentés par Mme WEBER (titulaire) pour les points 1 et 3 de l'ordre du jour et par M. de TARRAGON (suppléant) pour les points 2 et 4 de l'ordre du jour

Mme DUNAT-DELEVAQUE (FEI)

M. VARIN (RCUBE)*, représenté par M. RENAI (suppléant)

5°-Collège de l'Etat

- DGPR

- DGE

- DGCL

- DGCCRF

- DGOM